

Séance du Conseil communal du lundi 18 juin 2001

Communication de M. le Bourgmestre.

*1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le mardi 15 mai 2001.
Approbation.*

CULTES - FABRIQUES D'EGLISE

2. Comptes 2000 des Fabriques d'Eglise :

- Saint-Jean l'Evangeliste à Arbre,
- Notre-Dame d'Autreppe à Ormeignies.

FINANCES COMMUNALES

3. Budget 2001 au service ordinaire et objets connexes:

- a) Avis de réformation. Communication.
- b) Centimes additionnels au précompte immobilier. Approbation.

INTERCOMMUNALES

4. I.C.F.E.

Séances du 27 juin 2001

Assemblée générale extraordinaire

Modifications statutaires. Approbation

Assemblée générale ordinaire

- Rapport d'activité du collège des commissaires et du commissaire-réviseur. Approbation.
- Bilan, compte de résultats 2000 et affectation du résultat. Approbation.
- Décharge à donner aux administrateurs, commissaires et commissaire-réviseur.
- Rachat des parts de la S.O.W.E.
- Plan stratégique 2001. Approbation.

5. I.G.R.E.T.E.C.

Séances du 28 juin 2001

Assemblée générale ordinaire du secteur 1

- Rapport de gestion de l'exercice écoulé. Approbation
- Comptes annuels arrêtés au 31.12.2000. Approbation
- Décharge à donner aux membres de la commission permanente pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2000.

Assemblée générale ordinaire du 20.12.2000

- Rapport de gestion du conseil d'administration. Rapport du collège des commissaires. Rapport du comité de surveillance. Approbation. Rapport du commissaire-réviseur. Notification.
- Comptes annuels consolidés arrêtés au 31.12.2000. Approbation.
- Décharge à donner aux membres du conseil d'administration, du collège des commissaires et du comité de surveillance pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2000.

6. I.F.H.O.

Séance du 25 juin 2001

- Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et du comité de surveillance. Approbation. Rapport du commissaire-réviseur. Notification.
- Comptes annuels arrêtés au 31.12.2000. Approbation
- Décharge à donner aux membres du conseil d'administration, du collège des commissaires, du comité de surveillance et au commissaire-réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2000.

7. I.P.A.L.L.E.

Séance du 27 juin 2001

- Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et du commissaire-réviseur.
- Approbation du bilan et du compte de résultats.
- Affectation du résultat.
- Décharge à donner aux administrateurs, commissaires et commissaire-réviseur.

8. I.H.F.

Séances du 26 juin 2001

Séance extraordinaire

- Modifications statutaires. Approbation.
- Conseil d'administration. Recomposition. Approbation.
- Collège des commissaires. Recomposition. Approbation.
- Comité de surveillance. Recomposition. Approbation.

Séance ordinaire

- Rapport d'activités pour l'exercice 2000. Approbation.
- Bilan et compte de résultats 2000. Répartition bénéficiaire. Approbation.
- Rapport du commissaire-réviseur, du collège des commissaires et du comité de surveillance. Approbation.
- Décharge à donner aux administrateurs, commissaire-réviseur et commissaires.

9. I.H.G.

Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2001

- Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et du comité de surveillance. Approbation. Rapport du commissaire-réviseur. Notification. - Comptes annuels arrêtés au 31.12.2000. Approbation.
- Décharge à donner aux membres du conseil d'administration, du collège des commissaires, du comité de surveillance et au commissaire-réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2000.

DOMAINE COMMUNAL

10. Aliénation en deux parties d'une parcelle sise chemin de la Placquerie à Isières

La Ville est actuellement propriétaire d'un terrain sis à front du Chemin de la Placquerie à Isières.

Les propriétaires situés en face ont fait part de leur souhait de racheter ce terrain divisé en deux parties et ce, pour rectifier les limites parcellaires de leur propriété respective.

Ce terrain n'étant d'aucune utilité et d'aucun rapport, l'opération est avantageuse pour la Ville.

Le produit de cette vente sera affecté à l'acquisition d'autres biens immobiliers.

COURS D'EAU

11. Entretien extraordinaire des cours d'eau non navigables de troisième catégorie et sous wateringue. Approbation des travaux et des modes de passation de marchés et de financement

Un crédit a été inscrit au budget de l'exercice en cours à l'effet de couvrir les frais d'entretien extraordinaire des cours d'eau.

La Province de Hainaut a prévu des travaux de curage au Rieu d'Ormeignies.

Des problèmes d'écoulement des eaux de ruissellement se posant fréquemment à Ormeignies, le nettoyage du tronçon compris entre la Salle Spoculo et la

Ferme PICRON devrait être envisagé, de même que celui partant de la Ferme PICRON jusqu'à Irchonwelz.

Ces travaux devraient être supportés par la Ville d'Ath afin d'éviter au maximum les inondations dans cette partie de notre entité.

Sur un autre plan, le ruisseau longeant la Chaussée Brunehaut, à la limite d'Ath et de Frasnes-lez-Anvaing, dont la gestion ressort des compétences de la Wateringue du Trimont, doit faire l'objet de travail de réparation des berges.

Déjà, la Wateringue a transmis le projet des travaux dont 50 % devraient être pris en charge par la Ville d'Ath.

A Bouvignies, dans le cadre des travaux de pose d'un collecteur d'eaux usées, il conviendrait de faire procéder à la protection des berges du cours d'eau, lesquelles présentent des effondrements et des tassements.

L'Intercommunale I.P.A.L.L.E., chargée du premier projet, se propose de réaliser cette partie de travaux, pour le compte de la Ville et à sa charge, de manière à bien intégrer les deux chantiers.

Afin de pouvoir faire face à ces premières dépenses ainsi qu'à d'autres prévues dans le cadre des travaux d'entretien de la Sylle, du Tardin et du Ruisseau d'Ardenne, il conviendrait que le Conseil communal décide de libérer le crédit prévu.

LOTISSEMENTS

12. Création de:

- a) deux lots à Ormeignies, chaussée de Valenciennes,
- b) quatre lots à Ath, rue du Trieu Périlleux,
- c) trois lots à Mainvault, chemin du Landat,
- d) trois lots à Ormeignies, rue du Sart.

BATIMENTS COMMUNAUX

13. Aménagement du commissariat de police pour la mise en place de la nouvelle police monocommune. Approbation du projet. Choix des modes de passation de marchés et de financement

Dans le cadre de l'installation de la nouvelle police locale, le Chef de Corps de la Zone, M. MAILLET, a souhaité organiser les services de police de manière différente afin de répartir ses forces selon des lignes de fonctionnement cohérentes.

En conséquence, afin de permettre la mise en place des services, des investissements devraient être réalisés dans le but de joindre les objectifs suivants :

1. Aménagement d'un local d'accueil au rez-de-chaussée ;
2. Retour dans un autre local du centre de communication et de télécommunication ;
3. Aménagement au second niveau de trois bureaux dans une partie des locaux de la cafétéria.

Le souci du Chef de Zone est de réunir le maximum de services dans l'ancien Commissariat de Police, les Services d'Intervention restant dans les locaux de l'ancienne brigade de gendarmerie.

Le rez-de-chaussée du Centre de Police (Boulevard du Château) couvrira ainsi l'accueil à la population, l'administration générale et la gestion se trouvera au 1er étage.

Le deuxième étage serait réservé aux agents de quartier ainsi qu'à l'une ou l'autre activité complémentaire.

Ces aménagements nécessiteront des travaux. Il conviendra en outre d'acquérir quelques éléments de mobilier.

VOIRIES

14. Décompte des travaux d'aménagement des rues de Dendre, du Spectacle, Beugnies et du Pont Carnail. Approbation

Le Conseil communal a approuvé en séance du 29 novembre 1993 le projet d'aménagement des espaces publics et des voiries rue du spectacle, rue de Dendre et rue du pont Carnail à Ath.

Des travaux complémentaires au niveau de la sécurité tant des piétons que des automobilistes se sont révélés indispensables afin de satisfaire aux remarques émises par le Ministère des communications et de l'infrastructure et ainsi obtenir l'accréditation de ces services. Au delà, des problèmes imprévisibles ont nécessité des aménagements supplémentaires

Les travaux étant terminés et réceptionnés, l'auteur de projet a établi le décompte des travaux du marché complémentaire.

Pour ce dossier, des subsides complémentaires seront sollicités auprès des autorités compétentes.

RENOVATION URBAINE

15. Convention-exécution 2001. Programme des acquisitions et travaux. Adoption définitive

Le 12 mars dernier, le projet de convention-exécution 2001 à proposer à M. le Ministre Daerden en vue d'obtenir les subsides nécessaires à la poursuite de l'opération de Rénovation urbaine du Centre Ancien, a été adopté.

Cette convention portait sur un programme d'acquisitions et de travaux pour lequel était sollicité un subside.

Par courrier du 1er juin 2001, M. le Ministre DAERDEN informe avoir réduit le subside sollicité.

Le programme initial a donc été revu à la baisse, en accordant la priorité aux acquisitions pour lesquelles des compromis ont déjà été signés à ce jour (rue d'Enghien, rue de France) et aux travaux revêtant un caractère d'urgence (rue de l'Industrie, 9 et 19).

16. Travaux de rénovation des immeubles Marché aux Toiles 5, 6 et 7. Lot 9. Peintures. Décompte. Décision

Le 16 août 2000, le Collège a désigné en qualité d'adjudicataire des travaux de rénovation de la " Maison des Saveurs " sise Marché-aux-Toiles la S.A. Brouillard de Basècles.

En cours de chantier, il a été reconnu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires.

Lors de la réception provisoire, il a été constaté que les travaux et fournitures ont été exécutés selon les conditions du cahier spécial des charges approuvé à l'exception des remarques annexées au procès-verbal de réception provisoire.

L'entreprise Brouillard a droit au solde de son entreprise ainsi qu'au remboursement de la moitié de son cautionnement.

17. Acquisition de l'immeuble sis rue de France 26 à Ath

En haut de la France, plusieurs immeubles sont actuellement à vendre.

Dans ce quartier délimité par le haut de la rue de France, le Boulevard Hubert Rousseau et le haut de la rue de Brantignies ; la Ville pourrait mener en partenariat avec un privé et la société l'Habitat du Pays Vert, une opération de rénovation urbaine visant à rendre, après rénovation, ces immeubles à l'habitat.

L'acquisition d'un des immeubles (maison de commerce) est prévue au programme de la convention-exécution 2001 et est susceptible d'être subsidiée par la Région wallonne dans le cadre de la rénovation urbaine

COMPLEXES SPORTIFS

18. Levée de l'option d'achat et acquisition des infrastructures footballistiques rue Paul Pastur et rue Haute Forière. Approbation

Le 22 mars 1999, le Conseil communal a approuvé le projet d'aménagement et d'équipement de terrains de football à la rue Paul Pastur et rue de la haute Forière et a choisi la promotion de travaux comme mode de passation de marché.

Ce dossier a été introduit à la Direction générale des infrastructures sportives de la Région wallonne afin d'obtenir le maximum de subsides.

Le 10 juin 1999, La Division des bâtiments et des infrastructures sportives a marqué son accord de principe sur la subsidiation du projet énoncé ci-dessus.

Après les procédures d'adjudication publique et de procédure négociée, le Collège échevinal a désigné la SA DHERTE de Flobecq en qualité de promoteur des travaux d'aménagement des terrains de football et d'une tribune. L'ordre de commencer a été donné en date du 1er novembre 1999.

Le marché de promotion prévoyait, dès la réception provisoire des Ouvrages, d'une part, la prise en location des installations moyennant le paiement d'une annuité et d'autre part une option d'achat au bénéfice de la ville qui sera levée dès réception de la promesse ferme de subside en provenance du ministère compétent de la Région wallonne. Le rachat des installations est fixé en date du 1er juillet 2001.

Il importe que le Conseil marque son accord sur la levée de l'option d'achat et l'acquisition des installations footballistiques sous réserve de l'obtention des subsides en provenance de la Division des infrastructures sportives de la Région wallonne afin d'obtenir la promesse ferme.

ENSEIGNEMENT

19. Achat d'instruments de musique. Principe. Modes de passation des marchés et de financement. Approbation

Quelques instruments pourraient compléter le patrimoine instrumental de l'Académie de musique : un piano et un trombone à coulisse avec barillet.

Un montant a été prévu au budget extraordinaire de l'exercice en cours, art. 734/741-98/01.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins vous propose d'approuver le principe de ces acquisitions ainsi que les modes de financement et de passation des marchés